Coop’en 8

La coopérative étudiante éphémère de l’université Paris 8

https://www.univ-paris8.fr/Coop-en-8-la-cooperative-ephemere-etudiante

Statut : Coopérative éphémère hébergée par une CAE (Coopaname)
Date de création : mai 2018
Implantation : Université Paris 8
Adossement : SCUIO-IP
Fonctionnement : annuel (d’avril à juillet) substitution de stage pour les étudiants via le SNEE, étudiants, de la L1 au doctorat, issus de toutes les formations
Participants étudiants : 15 par an
Autres sociétaires : Néant
Activités : renouvelée chaque année en fonction du collectif d’étudiants-coopérateurs et des opportunités offertes (restauration, animation d’atelier, prestation de communication, création de contenu vidéo…)
Capital social : Néant
Chiffre d’affaires : entre 5000 et 6500 euros/an

1. Objectifs généraux du projet

Ce projet permet à une quinzaine d’étudiants de l’université Paris 8 de tester, pendant 3 mois d’avril à juillet, des projets entrepreneuriaux individuels et collectifs au sein d’une coopérative étudiante éphémère dont ils sont les gestionnaires. Ce projet vise à développer un nouvel environnement de valorisation des compétences des étudiants, contribuant *in fine* à la promotion des formations de l'Université. Elle offre aux étudiants un terrain inédit d’expérimentation de leurs compétences professionnelles dans un cadre bienveillant et sécurisant. Enfin, il s’agit de proposer de nouveaux liens avec le territoire et ses acteurs socio-économiques.

2. Ancrage territorial, partenarial et pédagogique

Les activités de Coop’en 8 sont encadrées par deux accompagnateurs recrutés par l'Université, dont au moins un est entrepreneur. Ils sont également soutenus par la Coopérative d’activité et d’emploi (CAE) partenaire, Coopaname, la mise en œuvre du projet nécessitant que les étudiants signent un contrat d’accompagnement au projet d’entreprise (CAPE). Enfin, pour une meilleure inscription et valorisation de cette expérience dans leur parcours universitaire, les étudiants-coopérateurs bénéficient du statut national d’étudiant-entrepreneur (SNEE) leur permettant de voir valider cette expérience en substitution d’un stage et d’être intégrés à l'écosystème de l'entrepreneuriat étudiant porté par Pepite PON.

Coop’en 8 s’appuie sur un projet pédagogique mêlant pédagogie par projet et pédagogie participative. L'accompagnement proposé aux étudiants-coopérateurs s'inscrit ainsi dans une démarche à la fois d'éducation populaire et de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire. A travers la création d'activités, la gestion d'une entreprise coopérative et la réalisation de prestations commerciales, est mobilisé l'apprentissage par l'agir et le collectif. Complémentaire aux apprentissages académiques, la ce projet permet à chacun d'éprouver ses compétences, de développer ses capacités à « faire ensemble ».
En quatre éditions, les activités développées par les étudiants-coopérateurs se sont systématiquement inscrites *soit directement au service de l’Université ou ses étudiants*

soit au service des acteurs socio-économiques du territoire (Mairie de Saint-Denis, Cress IDF, Plaine Commune, Festival au 6b). Lors des deux premières éditions, un comité de soutien (conçu comme une sorte de comité local) a été expérimenté puis abandonné.

3. Le modèle économique

Coop'en 8 est financé grâce à un dispositif issu de l'AMI ALL-SHS lancé en 2017 par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation visant à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et jeunes diplômés des filières ALL-SHS (Arts, Langues, Lettres, Sciences Humaines et Sociales). Ce financement permet notamment d'embaucher deux accompagnateurs dédiés pendant 5 mois et de rémunérer les prestations de la CAE (portage juridique et conseil sur le développement économique des activités).

A l'échelle de la coopérative, les résultats financiers sont entièrement affectés à la rémunération des étudiants-coopérateurs qui décident eux-mêmes, chaque année, des modalités de répartition. Dans le cas où la coopérative serait en déficit, le SCUIO-IP se substituerait aux étudiants-coopérateurs. Ils ne sont donc pas engagés sur leurs finances propres. En plus des charges propres à la réalisation de leurs activités économiques, les cotisations sociales (patronales et salariales) ainsi qu'une contribution coopérative de 13,5% reversée à Coopaname sont imputés aux résultats de Coop'en 8.

4. Le modèle de gouvernance :

Chaque niveau de projet à son propre organigramme. L'organigramme général du projet Coop'en 8 est le suivant :

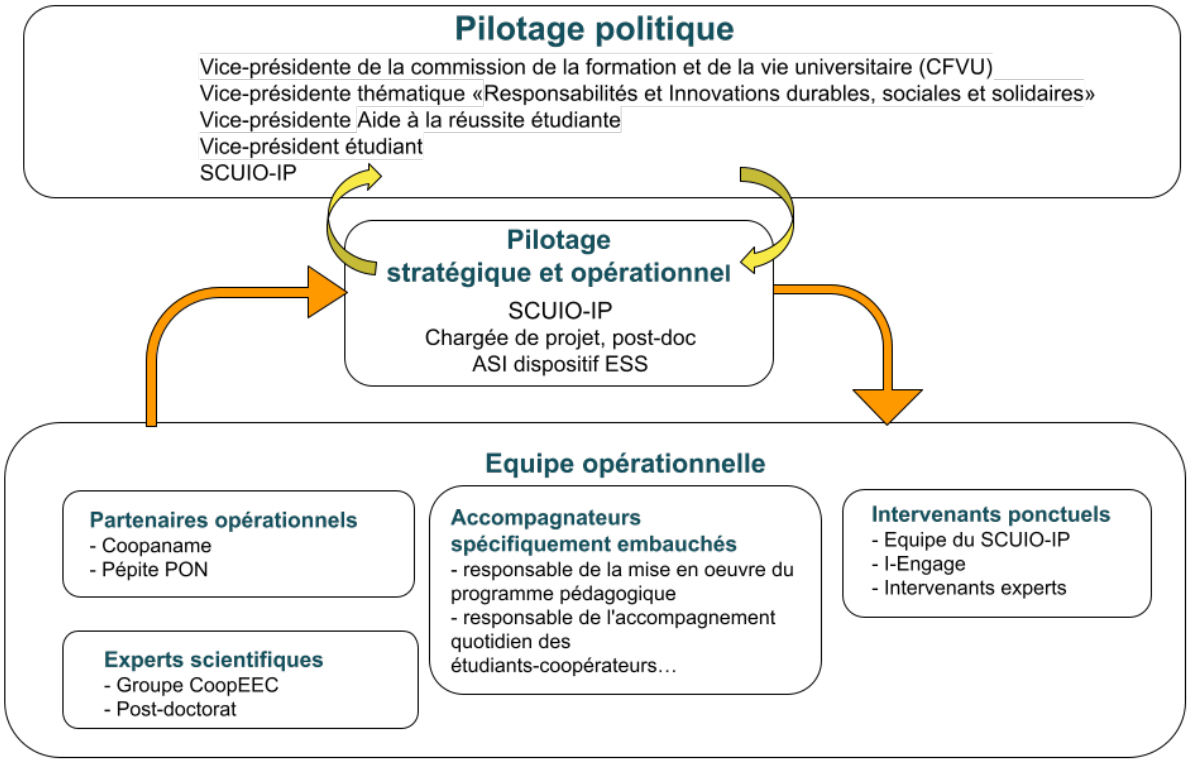

Par ailleurs, chaque édition de Coop'en 8 adopte une gouvernance propre et décidée entièrement par le collectif d'étudiants-coopérateurs. La coopérative est donc entièrement auto-gérée par les étudiants. Seul impératif, l'ensemble des étudiants-coopérateurs sont membres du conseil d'administration de Coop'en 8 et le principe « une personne une voix » prévaut. Les modalités de décisions (consensus, vote à la majorité simple, vote à la majorité qualifiée…) ainsi que l'organigramme de la coopérative est décidé par les étudiants chaque année.

5. Eléments de bilan

4 éditions depuis 2018 qui ont réunit 45 étudiants de toutes formations (science politique, AES, mathématique, informatique, science de l'éducation, cinéma, industrie culturelle, humanités numériques, information-communication, commerce international, géopolitique, finance, ESS, philosophie, études de genre, traduction, théâtre, littérature française…), de la L2 au doctorat. L'amplitude d'âge va de 19 à 52 ans. Un nombre important d'étranger hors communautaire (40%), un nombre plus important de femmes que d'hommes (60/40). Peu d'étudiants se sont orientés vers l'entrepreneuriat. A ce jour seul un étudiant est entrepreneur-salarié-associé au sein d'une CAE et trois autres ont créé une association en octobre 2021 dans le prolongement de l'activité réalisée au sein de Coop'en 8. Certains ont collaboré sur d'autres projets notamment autour de la production d'un court métrage. Un nombre important (entre 40 et 60%) des étudiants coopérateurs ont réorienté leur choix d'études à la suite de Coop'en 8. La plupart souhaitent travailler dans un cadre coopératif ou de l'ESS, presque tous mentionnent Coop'en 8 dans leur recherche de stage, alternance et emploi (sources : questionnaire destiné aux étudiants-coopérateurs des deux premières éditions en 2021 et entretiens réalisés avec les étudiants des années 2019 et 2021). Une diffusion de plus en plus importante des équipes pédagogiques qui se traduit par une orientation des candidatures étudiants sur conseil de leurs enseignants-chercheurs.

Plusieurs articles :

- Elodie Ros, Coopérative éphémère d'éducation à l'entrepreneuriat collectif et jeunes, des affinités électives à géométrie variable, *Les cahiers de LIRISS* n°2 « ENTRE PROMESSES TENUES ET À TENIR, COMMENT POURSUIVRE L'AVENTURE DES CAE ? » pp.92-102, mars 2022
- Elodie Ros, Lamia Bouadi et Carole Brunet, Vers de nouvelles formes d'ancrage de l'économie sociale et solidaire au sein des universités françaises, *Recma* 2021/2 n°360, pp.26-41, avril 2021
- Jessica Gourdon, Quand le diplôme ne suffit plus, l'importance capitale des soft-skills, Le Monde du 2 juillet 2021 https://www.lemonde.fr/campus/article/2021/07/02/quand-le-diplome-ne-suffit-plus-l-importance-capitale-des-soft-skills_6086642_4401467.html

6. Perspectives

Si Coop'en 8 est maintenant bien installé au sein du SCUIO-IP, ce projet ne permet pas de répondre à l'ensemble des problématiques identifiées dans le projet PHARE et ne peut s'adresser chaque année qu'à un nombre limité d'étudiants (une quinzaine).

Ce constat a conduit le SCUIO-IP à décliner de nouvelles actions permettant de répondre aux limites observées et d'augmenter les possibilités offertes toujours dans un cadre expérientiel, coopératif et collectif. Ainsi, **le SCUIO-IP souhaite développer un dispositif complet (de la sensibilisation à la production-facturation) de préprofessionnalisation par l'entrepreneuriat coopératif** qui s'adresse aux étudiants de la L1 au doctorat de toute discipline.

Dès l'année universitaire 2022-2023, une **Junior coopérative** aura pour vocation d'accueillir tout au long de l'année **des prestations de production et de services proposées et portées par les étudiants**, ou émanant des formations de l'Université. Ses prestations correspondent à des missions tarifées, jugées trop peu académiques ou trop complexes pour les intégrer aux projets tuteurés des formations ou aux activités des laboratoires de recherche.